

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 8 juillet 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère et présidente de séance
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère, madame Dominique Blanchette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 juin 2025

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de juin 2025
- 3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois d'avril et mai 2025
- 3.3 Demande d'appui - Fondation Ermitage

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption du deuxième projet de règlement 128-2025 modifiant le règlement de zonage 003-2013

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1 Réfection du Petit 9e Rang, rue Blanchet et rue Beau-Site - Décompte progressif # 1
- 5.2 Scellement des fissures routières pour l'année 2025

6. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juin 2025
- 6.2 Appui à AgriRÉCUP - Demande au gouvernement relativement à la prise en charge des plastiques agricoles
- 6.3 Demande d'implantation d'un système de traitement tertiaire avec rayonnement par ultra-violet pour l'immeuble situé au 436, avenue Pie-X (lot 2 471 359)

7. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1 Budget Fête de la Famille édition 2025
8. **AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-07-1906

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1907

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 juin 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2025-07-1908

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 18 pages et totalisant un montant de **239 307,87 \$** ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que cette liste inclut la somme de 168 497 \$ pour le premier versement de la quote-part de la Sûreté du Québec ;

Le 8 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures de juin 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **239 307,87 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 juin 2025 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1909

DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2025

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte les conciliations bancaires des mois d'avril et de mai 2025, telles que déposées par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1910

DEMANDE D'APPUI - FONDATION ERMITAGE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **200 \$** à la Fondation Ermitage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1911

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 128-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du second projet de règlement 128-2025 plus de 72 heures avant la présente séance et que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 128-2025 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1912

**RÉFECTION DU PETIT 9E RANG, RUE BLANCHET ET RUE BEAU-SITE -
DÉCOMPTE PROGRESSIF**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la recommandation de paiement pour le décompte progressif # 1 du projet de réfection du Petit 9e Rang, rue Blanchet et rue Beau-Site ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents du décompte progressif # 1 du projet de réfection du Petit 9e Rang, rue Blanchet et rue Beau-Site.

QUE le conseil autorise également le paiement de la somme de **784 141,84 \$**, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Centre-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1913

SCELLEMENT DES FISSURES ROUTIÈRES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation est présentement en cours pour le scellement des fissures routières pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions est prévue le 17 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil délègue à la directrice générale et greffière-trésorière le pouvoir d'octroyer le contrat de scellement des fissures au plus bas soumissionnaire conforme.

QUE ce contrat soit ensuite ratifié à la séance ordinaire du mois d'août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1914

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2025

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 24 permis du mois de juin 2025 pour un montant total des travaux de **3 043 438 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1915

APPUI À AGRIRÉCUP - DEMANDE AU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA PRISE EN CHARGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP est, depuis 2023, le seul organisme reconnu par le gouvernement pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) (r/lrq, c. q-2, r. 40.1) ;

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP ne reçoit pas le financement attendu puisque les écofrais que doivent payer les fabricants de plastiques agricoles à AgriRÉCUP ne sont pas collectés en totalité, amputant ainsi le budget d'opération de l'organisme et entraînant des contraintes financières importantes ;

CONSIDÉRANT QU'un programme régional de collecte à la ferme des plastiques agricoles a été mis en place dans la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte ne peut pas être offerte dans toutes les municipalités qui nécessitent ce service en raison de la capacité limitée d'AgriRÉCUP de recevoir la matière, principalement en raison du manque de ressources financières pour procéder au traitement des plastiques agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de financement d'AgriRÉCUP nuit considérablement au déploiement et à l'efficacité des collectes à la ferme sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska demande au Gouvernement du Québec de prélever les écofrais auprès des fabricants de plastiques agricoles et finance de manière adéquate AgriRÉCUP afin de rendre possible le recyclage efficace des plastiques agricoles.

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska demande également au Gouvernement du Québec d'exercer les sanctions pécuniaires prévues à son règlement pour les fabricants qui ne se conforment pas aux obligations qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1916

DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC RAYONNEMENT PAR ULTRA-VIOLET POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 436, AVENUE PIE-X (LOT 2 471 359)

CONSIDÉRANT le plan de localisation visant l'implantation d'un système de traitement réalisé par Inneo environnement daté du 23 juin 2025 et portant le numéro de dossier 25154-01 ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour le demandeur d'installer un système de traitement alternatif ne nécessitant pas de lampe UV outre une fosse scellée, cette dernière option impliquant des frais de vidange important dans le contexte où le bâtiment desservi est une résidence principale ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, une municipalité peut autoriser l'implantation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet si elle en assure l'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la municipalité autorise l'implantation d'un système de traitement avec rayonnement par ultra-violet sur l'immeuble situé au 436, avenue Pie-X (lot 2 471 359) sous conditions :

Du maintien sans interruption d'un contrat d'entretien du système de traitement tertiaire avec le fournisseur de ce système ou un tiers habilité préalablement autorisé par la municipalité ;

QUE les coûts associés à l'entretien et au maintien en vigueur du contrat lié à cet entretien soient à la charge du propriétaire de l'immeuble desservi par ce système ;

QUE le propriétaire de l'immeuble où se situe le système assume toute charge monétaire et responsabilité associées au bon fonctionnement du système ;

QU'un document attestant l'entretien du système soit transmis annuellement à la municipalité au plus tard le 31 décembre ;

QUE la municipalité puisse effectuer ou faire effectuer l'entretien du système aux frais du propriétaire de l'immeuble si un contrat d'entretien n'est plus en vigueur ou qu'elle constate ou suspecte une contamination directe de l'environnement ;

QU'advenant la vente de l'immeuble desservi par le système de traitement tertiaire avec rayonnement par ultra-violet, la présente autorisation et ses conditions s'appliquent à tout propriétaire subséquent et que le propriétaire actuel est responsable d'en aviser l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-1917

BUDGET FÊTE DE LA FAMILLE ÉDITION 2025

CONSIDÉRANT QU'il y aura une édition 2025 à la Fête de la Famille de Saint-Christophe d'Arthabaska le 13 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 3 500 \$ a déjà été prévu ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise les membres du comité composé de Mme Johanne Therrien, Mme Sarah Bellavance et M. Marc-Olivier Racette à engager des dépenses pour la Fête de la famille 2025, pour un montant maximal de **3 500 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Sarah Bellavance mentionne que les jardins poussent très bien.

Johanne Therrien invite les citoyens présents au Jeudi en chanson qui aura lieu le 7 août prochain à la halte Clémence Le-May.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

2025-07-1918

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

**Dominique Blanchette,
Conseillère municipale &
présidente de séance**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.